

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 septembre 2023

Délibération n° BU_20230929_01

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 septembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Marché n° 202305ETUD5PE « Etude pour la restauration de la continuité écologique sur 5 plans d'eau » : Choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour une étude pour la restauration de la continuité écologique sur 5 plans d'eau, comprenant pour chaque site :

- Phase 1 : un état des lieux ;
- Phase 2 : une étude de scénarii ;
- Phase 3 : une étude au stade avant-projet ;
- Phase 4 : un dossier Loi sur l'eau.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel de l'étude est de 62 500 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Président expose au Bureau le rapport d'analyse des offres et propose, au vu du prix des prestations, de la valeur technique et du délai d'exécution, de retenir l'offre de SERAMA, pour un montant de 42 990,00 € HT.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, pour la réalisation du marché 202305ETUD5PE « Etude pour la restauration de la continuité écologique sur 5 plans d'eau », de retenir l'offre de SERAMA, pour un montant de 42 990,00 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

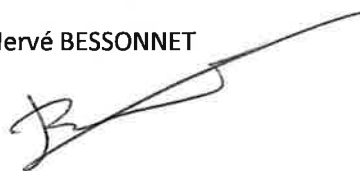
Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe POUCKET



Hervé BESSONNET



Marché N° 202305ETUD5PE
"Etude pour la restauration de la continuité écologique
sur 5 plans d'eau"
Classement des offres

Bureau du 29/09/2023
 Annexe à la délibération
 n° BU_20230929_01

CLASSEMENT	NOTE GLOBALE SUR 100	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS (HT)	NOTE FINANCIERE sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 50	NOTE DELAI sur 10
1	91.50	SERAMA (OLONNE-SUR-MER - 85)	42 990.00 €	40.00	44.00	7.50
2	88.47	ICEO (TALMONT-SAINT-HILAIRE - 85)	53 912.50 €	31.90	48.00	8.57
3	86.81	HYDRO-CONCEPT (LES ACHARDS - 85)	54 915.00 €	31.31	50.00	5.50
4	82.35	OUEST AM' (LE RHEU - 35)	54 850.00 €	31.35	41.00	10.00
5	80.63	HARDY ENVIRONNEMENT (ANCENIS-SAINT-GEREON - 44)	69 830.00 €	24.63	46.00	10.00
6	74.27	BIOTEC BIOLOGIE APPLIQUEE (LYON - 69)	66 733.75 €	25.77	41.00	7.50

Ludovic PRIOU, Technicien.


 L. Priou

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
 Reçu en préfecture le 04/10/2023
 Publié le 06 OCT. 2023 
 ID : 085-258501923-20230929-BU_20230929_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 septembre 2023

Délibération n° BU_20230929_02

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 septembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Consultation « Adoucissement de berges » : Choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée pour des travaux d'adoucissement de berges comprenant :

- Terrassement de berge en pente douce (425 ml),
- Mise en œuvre d'un géotextile biodégradable,
- Ensemencement,
- Plantation d'hélophytes (190 ml),
- Fourniture et pose d'une clôture électrique et d'un grillage,
- Fourniture et pose de matériaux de carrière en confortement de berge.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel des travaux est de 48 875 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Président expose au Bureau le rapport d'analyse des offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre de PERROCHEAU-DUPE TP, pour un montant de 40 418,00 € HT.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, pour la réalisation des travaux d'adoucissement de berges de retenir l'offre de PERROCHEAU-DUPE TP, pour un montant de 40 418,00 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe POUCKET



Hervé BESSONNET



CONSULTATION
"Adoucissement de berges"
Classement des offres

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 06 OCT. 2023



ID : 085-258501923-20230929-BU_20230929_02-DE

Bureau du 29/09/2023

Annexe à la délibération

n° BU_20230929_02

CLASSEMENT	NOTE GLOBALE SUR 100	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS (HT)
1	95.00	PERROCHEAU-DUPE TP (85 - LE FENOILLER)	40 418.00 €

Fabien BRIDONNEAU, Technicien.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 septembre 2023

Délibération n° BU_20230929_03

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 septembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Accord cadre n° 202203MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique des cours d'eau de 2022 à 2024 » - Avenant n° 01

Monsieur le Président rappelle que lors du Bureau du 25 mars 2022, le groupement conjoint SAS SICAA ETUDES/SCOP AEL HYDRO CONCEPT a été retenu afin d'exécuter le marché n° 202203MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique des cours d'eau de 2022 à 2024 ».

Il précise que dans le cadre de cette étude, différentes modifications des prix sont nécessaires afin d'intégrer :

- Prix 08 : Phase projet – Site des Champs Chipet (La Petite Boulogne) :
 - Augmentation du linéaire à étudier (+ 717 m) afin d'intégrer un tronçon de rivière devant faire l'objet de travaux initialement en 2025, soit + 3 510,00 € HT
- Prix 12 : Phase assistance pour les contrats de travaux (ACT)
 - Augmentation du prix unitaire afin d'intégrer l'exécution de plusieurs sites dans un marché unique, soit + 560 € HT

Monsieur le Président explique qu'il est également nécessaire de créer un nouveau prix :

- Prix 14 : Etude complémentaire réseaux
 - Recensement des réseaux de drainage ou d'irrigation existants (repérages, compléments topo spécifiques, incidences hydrauliques), proposition de modification, avant-métrés, chiffrage, plans AVP et rapport.
 - Montant : 3 300,00 € HT

Afin de prendre en compte ces modifications, Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché intégrant les éléments exposés ci-dessus. Le montant maximum de l'accord cadre est maintenu à 200 000,00 € HT.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 01 à l'accord cadre n° 202203MOMORPHO « Maîtrise d'œuvre pour des opérations de restauration morphologique de cours d'eau de 2022 à 2024 ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe POUCKET



Hervé BESSONNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 septembre 2023

Délibération n° BU_20230929_04

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 septembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Marché n° 202205CURAGEMD « Curage d'écours en marais doux » - Avenant n° 02

Monsieur le Président rappelle l'entreprise PERROCHEAU DUPE TP a été missionnée afin d'exécuter le marché n° 202205CURAGEMD « Curage d'écours en marais doux », pour un montant de 70 781,23 € HT intégrant l'avenant n° 01.

Il précise que dans le cadre de ces travaux, différentes modifications sont nécessaires afin :

- d'intégrer un nouveau prix : 16 - Curage VF-VB d'écours de 5 à 10 m avec exportation : 5,50 € HT/ml,
- de modifier certaines quantités concernant l'écours de Baisse :
 - o 03 - Pêche de sauvegarde sur grand écour : - 1 324 ml,
 - o 11 - Ensemencement : + 1 305 m²,
 - o 12 - Curage VF-VB des connexions avec fossés tertiaires : 2 u,
 - o 16 - Curage VF-VB d'écours de 5 à 10 m avec exportation : + 50 ml.

Afin de prendre en compte ces modifications, Monsieur le Président propose d'établir un avenant au marché intégrant les éléments exposés ci-dessus et portant le montant total du marché à 70 488,63 € HT, soit une diminution de - 292,60 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Président et l'autorise à signer l'avenant n° 02 au marché n° 202205CURAGEMD « Curage d'écours en marais doux ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe POUCKET



Hervé BESSONNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 septembre 2023

Délibération n° BU_20230929_05

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 septembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Création d'un emploi non permanent de chargé de mission agro-environnement pour mener à bien un projet

Le Bureau ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24, L332-25 et L332-26 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° CS_20200907_02 du 7 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant les créations, modifications et suppressions de postes d'agents permanents et de non titulaires prévus au budget, ainsi que les mises à jour du tableau des effectifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir la mise en œuvre du volet agricole du Contrat Territorial Eau et des dispositifs agro-environnementaux sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le Bureau décide à l'unanimité, la création à compter du 2 janvier 2024 d'un emploi non permanent de chargé de mission agro-environnement contractuel relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet identifié, à savoir :

- la coordination de la mise en œuvre du volet agricole du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay (CT Eau) ;
- la coordination et le suivi des dispositifs agro-environnementaux : Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) - Enjeu Eau) ;
- le suivi de la qualité de l'eau.

.../...

Le résultat d'objectif de ce projet, d'une durée prévisible de 3 ans, correspond à la production du bilan du Contrat Territorial Eau et des bilans des dispositifs agro-environnementaux.

Cet emploi de chargé de mission agro-environnement sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans allant du 2 janvier 2024 au 31 décembre 2026 inclus.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'un Master Agrosciences Environnement Territoires Paysage Forêt ou équivalent et d'une expérience professionnelle d'un an dans ce domaine de compétences, de préférence dans une structure porteuse d'un SAGE.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 444, correspondant au grade d'ingénieur, et le cas échéant, le Supplément Familial de Traitement (SFT) ainsi que le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

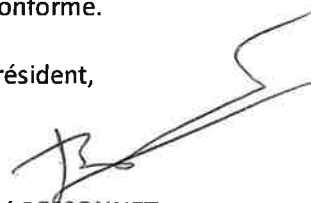
Le Secrétaire de séance,

Philippe POUCKET



Le Président,

Hervé BESSONNET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 29 septembre 2023

Délibération n° BU_20230929_06

L'an deux mille vingt-trois, le 29 septembre à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 21 septembre 2023.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 6, votants : 6.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Bernard METAIREAU.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, MM. Guy AIRIAU, Fabrice GUILLET.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Tableau des effectifs

Annexe : Tableau des effectifs

Vu la délibération du Bureau n° BU_20210604_01 du 4 juin 2021 fixant le tableau des effectifs ;

Vu la délibération du Bureau n° BU_20230303_05 du 3 mars 2023 portant la création d'un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2023, et décidant d'y affecter le poste de technicien rivière et marais qui était sur un grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;

Vu la délibération du Bureau n° BU_20230303_06 du 3 mars 2023 portant la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} avril 2023, et décidant d'y affecter le poste d'agent de marais qui était sur un grade d'adjoint technique territorial ;

Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'établir le tableau des effectifs ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe POUCKET



Hervé BESSONNET

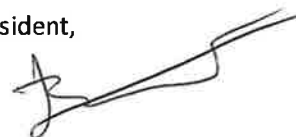


Tableau des effectifs au 29/09/2023

Filière	Date et n° de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Durée hebdomadaire du poste en H/min	Poste budgété	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
Filière administrative	12/11/2007 - CS	Titulaire	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire-comptable	Administratif	35h	1	1	
	06/10/2016 N° BU_20161006_01	Titulaire	C	Adjoint administratif territorial	Agent de gestion administrative et financière	Administratif	35h	1	1	
Filière technique	11/04/2013 - CS N° 12	Titulaire	A	Ingénieur principal	Animatrice du SAGE	SAGE	35h	1	1	
	17/03/2014 - CS N° 10	Titulaire	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Technicien rivière et marais principal	Technique	35h	1	1	
	03/03/2023 N° BU_20230303_05	Titulaire	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Technicien rivière et marais	Technique	35h	1	1	
	03/03/2023 N° BU_20230303_06	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de marais	Technique	35h	1	1	
	14/06/2018 N° BU_20180614_02	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Assistant technique du SAGE	SAGE	35h	1	0	1 poste vacant depuis le 01/10/2022
	13/11/2020 N° BU_20201113_03	Titulaire	C	Adjoint technique territorial	Agent technique polyvalent	Technique	35h	1	0	1 poste vacant depuis le 01/10/2023

Bureau du 29/09/2023
Annexe à la délibération
n° BU_20230929_06